

13 août 1873

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 13 août 1873

Les membres présents étaient:-

L'hon. PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVÉAU,
Président, Les honorables Messieurs Aikins, Cormier, Ryan, Skead,
Botsford, Mills, Shaw, Wilson, Campbell,

L'honorable Président a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général avait l'intention de venir à la salle du Sénat à trois heures cet après-midi, pour proroger le parlement.

Son Excellence le Très-Honorable Sir Frédéric Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de St. Patrice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur Général du Canada et Vice-Amiral du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre « que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat. »

La Chambre des communes étant venue avec son orateur,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant:

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes,

En vous dispensant de prolonger vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes meilleurs remerciements pour la diligence que vous avez montrée dans l'exécution de vos devoirs publics.

Au nombre des mesures que vous avez adoptées se trouvent des lois très importantes pour la prospérité de la Puissance.

Les intérêts du commerce seront promus par l'acte relatif à l'inspection des principaux articles de production canadienne, ainsi que le statut réglant les poids et mesures.

Les différents actes concernant notre marine marchande

contribueront grandement au succès et au développement de cette branche importante de notre industrie nationale, et à la protection de la vie de nos marins.

Par l'acte relatif à la décision des élections contestées des membres de la Chambre des communes, vous avez adopté le système qui fonctionne maintenant avec succès dans la mère patrie.

Je vous félicite sincèrement de l'admission de la colonie de l'Île du Prince-Édouard comme province de la Puissance.

Messieurs de la Chambre des communes,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés si volontiers; ils assureront l'exécution énergique des grands travaux publics que requièrent si impérieusement les besoins et les développements si rapides de ce pays.

Honorables Messieurs et Messieurs,

J'ai cru qu'il était à propos, dans l'intérêt du bon gouvernement de ce pays, d'ordonner qu'une commission fût émise, afin de s'enquérir de certaines choses se rapportant au chemin de fer du Pacifique canadien et auxquelles l'attention publique a été appelée, et que la preuve faite devant cette commission fût reçue sous serment.

Les commissaires auront instruction de procéder à cette enquête avec toute diligence, et de transmettre leur rapport aussi bien aux orateurs du Sénat et de la Chambre des communes qu'à moi-même. Immédiatement après la réception du rapport, je ferai convoquer le Parlement pour la dépêche des affaires, afin de vous donner une prompt occasion de considérer ce rapport. En attendant, je prends congé de vous.

L'honorable Président du Sénat a alors dit:

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes,

C'est la volonté et le bon plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce parlement à lundi, le 22^e jour de septembre prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement est en conséquence prorogé à lundi, le vingt-deuxième jour de septembre prochain.